

**DELIBERATION (2023-24)  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 063-216303065-20230605-DEL2023\_24SUBVE-DE



**OBJET : Attribution de subventions aux associations de la Commune**

L'an deux mille vingt-trois le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2023

**Présents** : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

**Représentés** : MM. Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Gisèle TESTARD), Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU).

**Absent excusé** : M. Antoine MARCHAND.

**Secrétaire de séance** : M. Patrick BOUDINHON

Monsieur le Maire expose :

- que les associations ont été sollicitées. Celles demandant une subvention ont fourni les comptes de l'année 2022, les prévisions pour 2023 ainsi que le compte-rendu de leur dernière Assemblée générale. Certaines associations n'ont pas souhaité faire de demande.

La Commission Finances a étudié les dossiers et a proposé d'accorder à :

- OCCE 63 - Ecole de LA ROCHE-NOIRE : 500 €

- ROC'N BIKE : 500 €

- LANGOUSTE RACING TEAM : 250 €

- AEP : 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants :

- valide ces propositions,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette répartition d'un montant global de 1 750 €.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 6 juin 2023.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 6 juin 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT.